



LA PALUD-SUR-VERDON

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.

1997

2008

2018

2019

2020

2021

2022-2023

Décret
2^e charte
2008-2023

Lancement de
la procédure de
révision et
définition du
périmètre d'étude

← Diagnostic →

← Évaluation →

← Rédaction de la charte →

Enquête
publique,
délibérations,
Décret

LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Animation des **Sites Natura 2000** « Grand canyon du Verdon » et « Gorges de Trevans, Montdenier et Mourre de Chanier » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, suivi naturalistes (apollon et semi-apollon, étude des corridors de déplacement d'une colonie de petits rhinolophes et suivi annuel des gîtes majeurs), cartographie des habitats naturels agro-pastoraux, montage de mesures agro-environnementales avec les éleveurs volontaires et d'un contrat Natura 2000.
- Diagnostic et suivi de l'état de conservation des **zones humides** (les Paluds, le Marais), sites d'intérêt écologique majeur au plan de Parc.
- Inventaires floristiques dans les avens de **Barbin**.
- Réserve naturelle régionale de **Saint-Maurin** : élaboration de son projet de classement (2009) et de son premier plan de gestion. Suivi des travaux de mise en valeur et de protection du site. Cogestion et préservation de la réserve (avec patrouilles régulières des écocardes).
- Augmentation du **débit réservé du Verdon** dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon (2011).
- Suivi du plan de gestion sur le site de **Guègues**, propriété du Conservatoire du littoral.
- 25 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 8 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont la chapelle Saint-Pierre, le château, la croix de mission.
- Organisation de chantiers participatifs de **restauration** du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration de l'accès à la **chapelle Notre-Dame de la Baume**.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Soutien à la prospection dans les gorges de sites archéologiques par le service départemental d'archéologie des Alpes-de-Haute-Provence.
- **Inventaires citoyens de la biodiversité** (2014) : 12 sorties, 178 participants.

- Démarche de sensibilisation menée auprès des grimpeurs et autres pratiquants en falaises (enjeux de biodiversité/pratiques).
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques de la sécurité en rivière, du camping sauvage et de l'emploi du feu. Sécurisation du sentier Blanc Martel (en lien et à la demande du CDO4, et en lien avec les pompiers) et également en cas d'évènements notables (crues du Verdon par exemple, éboulements, accidents, ou pollutions...).
- Opérations de **dépollution des gorges** sur le sentier des pêcheurs, la Colle de l'olivier, et le sentier Blanc-Martel (plus de 5 tonnes de déchets enlevées).
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'**école** primaire (9) sur le thème de l'eau, l'évolution de l'habitat et des métiers, biodiversité, agriculture et paysage, etc.
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : projection-débat sur l'eau (2009), interventions du CrieuR du Verdon, atelier pain (2012), rando-nature sur la zone humide du marais (2014), participation régulière aux Automnales du Verdon, stand sur le festival Endémik (2017).



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement de projets de **réouverture d'espaces pastoraux** (2008-2010) et test de parcs de protection des troupeaux dits de fin d'après-midi pour lutter contre la prédation.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2018) : aide technique et financière pour des travaux de rénovation énergétique sur l'école et la maison des associations (changement des ouvrants).
- **Promotion de la randonnée** : création de trois fiches randonnée sur les sentiers des Pêcheurs (supprimée depuis la fermeture en 2018), du Bastidon et le tour de Barbin ; valorisées dans www.cheminsdesparcs.fr, édition d'un livret découverte sur Châteauneuf-les-Moustiers.
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à 5 bénéficiaires pour l'hébergement et les activités de pleine nature et accompagnement du chalet de la Maline dans la Charte européenne du tourisme durable.
- **Gestion des usages de la rivière** en lien avec l'Apron : rédaction de l'arrêté de protection de biotope (APPB) et suivi génétique des populations d'Apron du Rhône et **formation des professionnels** de l'eau vive pour une meilleure prise en compte des milieux ;

recherche de solutions pour gérer la sur-fréquentation du canyon du Riou.

- Animation et portage de l'**Opération Grand Site des gorges du Verdon** : plusieurs schémas co-construits sur l'ensemble des gorges (sur la mobilité, la réhabilitation des belvédères, les objectifs de valorisation et d'interprétation du patrimoine...), accompagnement ou portage des projets d'amélioration de l'accueil sur les sites et notamment sur la commune : requalification du belvédère de la Dent d'Aire et de Mayreste, installation de toilettes sèches à Mayreste et à la Maline ; étude de définition d'un projet de valorisation de la Route des crêtes, entretien de la passerelle de l'Estellié reconstruite par le Parc de 1999 à 2004 ; accompagnement du département dans le projet de rénovation du sentier Blanc-Martel, édition d'une carte de randonnée des gorges.

- Suivi de la concertation sur le **sentier des Pêcheurs** (recherche d'un accord avec les propriétaires, fermeture du sentier, lancement par le département d'une procédure d'expropriation pour pouvoir aménager et rouvrir le sentier au public).

- Accompagnement et aide au financement via le **programme européen Leader** du réaménagement des abords du chalet de la Maline par le Club alpin français, de la création du point de vente collectif « Le panier du Verdon », organisation de la Fête des Simples (2011).



AMENAGEMENT, URBANISME ET EQUIPEMENTS PUBLICS

- Réalisation d'une **étude paysagère et environnementale** préalable à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (2014-2015).

- Accompagnement de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.

- Accompagnement de la commune dans une réflexion réglementaire pour la **régulation de la circulation des véhicules à moteur** en espace naturel et mis en place de signalétiques ; prise d'un arrêté en 2017.

- **Contrat rivière** : aide technique et recherche de financements pour l'installation de **toilettes sèches** à Mayreste et la Maline (2018) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 zones humides.

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.

- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.

- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).

- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).

- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).

- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité ;

- **Audit des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires ;

- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés)

- Installation d'un **réseau radio** pour la sécurité et l'alerte secours des professionnels touristiques d'activités de pleine nature, les agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et les agents communaux).

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr